Lycée Technique d'Ettelbruck

Politique linguistique

Le Lycée Technique d'Ettelbruck est un établissement scolaire candidat en vue de proposer le Programme du diplôme. Cet établissement souhaite devenir une école du monde de l'IB. Les écoles du monde de l'IB partagent une même philosophie : un engagement envers une éducation internationale stimulante et de grande qualité, que nous considérons comme importante pour nos élèves.*

** Seuls les établissements autorisés par l'Organisation de l'IB peuvent proposer l'un de ses quatre programmes scolaires : le Programme primaire (PP), le Programme d'éducation intermédiaire (PEI), le Programme du diplôme ou le Programme à orientation professionnelle (POP). Le statut d'établissement scolaire candidat ne garantit pas que cette autorisation sera accordée.*

Table des matières :

1. Situation linguistique particulière du Luxembourg 3
2. Profil linguistique du Lycée Technique d'Ettelbruck 3
3. Philosophie du Lycée Technique d'Ettelbruck en matière linguistique 4
4. Mise en pratique des *Normes de mise en œuvre* 6
5. Choix des langues dans le programme d'études 8
6. Encadrement 9
7. Révision de la politique 10
8. Sources 11

1. Situation linguistique particulière du Luxembourg

En tant que lycée public luxembourgeois, le Lycée Technique d'Ettelbruck se doit d'encourager l'apprentissage des langues officielle et administratives du pays, tout comme celui de la langue anglaise, qui est incontournable pour ce qui est de la communication au niveau mondial et de celle au Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, la situation linguistique du Luxembourg est particulière, étant donné que presque tous les élèves sont alphabétisés dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Les parents d'élèves pourront d'ailleurs choisir dorénavant d'alphabétiser leur enfant en allemand ou en français, alors qu'auparavant les élèves l'étaient d'office en allemand. Au cours de leur scolarisation à l'école fondamentale, les élèves apprennent l'allemand, le français et le luxembourgeois. Généralement, c'est à partir de la classe de 6e de l'enseignement secondaire qu'ils commencent l'apprentissage de l'anglais.

Il va sans dire que ce multilinguisme fait partie intégrante des pratiques de chaque établissement scolaire public au Luxembourg et qu'il représente un défi majeur. En effet, l'apprentissage de toutes ces langues n'est pas toujours aisé pour chaque élève, mais les maîtriser dans la mesure du possible permet à chaque citoyen de participer activement à la vie quotidienne et c'est là la mission de chaque établissement scolaire, qui doit se donner les moyens d'encourager un développement maximal des compétences langagières des élèves.

2. Profil linguistique du Lycée Technique d'Ettelbruck

Mis à part les élèves ayant effectué toute leur scolarité au Luxembourg, le Lycée Technique d'Ettelbruck accueille également de nombreux élèves nouvellement arrivés dans ses classes et s'avère être un lycée particulièrement multiculturel vu qu'il compte des élèves de 71 nationalités différentes.

Nationalités : (71)

luxembourgeoise – irakienne – française – syrienne – portugaise – espagnole – togolaise – kosovare – monténégrine – roumaine – serbe – macédonienne – afghane – belge –

péruvienne – vénézuélienne – cap-verdienne – iranienne – camerounaise – indienne – bissau-guinéenne – slovène – guinéenne – burkinabè – italienne – allemande – congolaise – bosniaque – tunisienne – colombienne – marocaine – érythréenne – slovaque – ukrainienne – grecque – croate – chinoise – brésilienne – néerlandaise – malienne – sénégalaise – turque – américaine – tchèque – cubaine – britannique – albanaise – polonaise – équatorienne – dominicaine – mauricienne – somalienne – zimbabwéenne – biélorusse – bulgare – santoméenne – ghanéenne – centrafricaine – thaïlandaise – angolaise – finlandaise – mozambicaine – nicaraguayenne – soudanaise – – jordanienne – tanzanienne – ivoirienne – algérienne – éthiopienne – nigériane - guatémaltèque

Langue maternelle et/ou première langue parlée à la maison : (46)

arabe – kurde – français – portugais – espagnol – luxembourgeois – serbe – roumain – macédonien – créole capverdien – anglais – bosnien – persan – camerounais – hindi – albanais – peul – italien – tigrigna – hongrois – slovaque – ukrainien – grec – chinois – slovène – wolof – néerlandais – turque – allemand – tchèque – polonais – éwé – monténégrin – croate – arménien – kiswahili – somali – russe – bulgare – kosovar – lingala – thaïlandais – persan – soureth - amharique – nigérian

3. Philosophie du Lycée Technique d'Ettelbruck en matière d'éducation linguistique

Étant donné qu'il est difficilement possible pour les élèves nouvellement arrivés d'entamer l'apprentissage de notre langue officielle qu'est le luxembourgeois et l'apprentissage de nos deux langues administratives, à savoir le français et l'allemand, ces élèves fréquentent généralement les classes d'accueil, dans un premier temps, et/ou les classes d'insertion francophones voire les classes internationales francophones, dans un deuxième temps, selon leurs compétences, leurs préférences et leur projet professionnel. Les classes d'insertion francophones ont la particularité d'offrir aux élèves un apprentissage intensif de la langue française ainsi qu'un apprentissage de la langue luxembourgeoise. Ils apprendront l'anglais à partir de la classe de 6e comme quasiment tout autre élève du système national. Notre objectif est ainsi de leur fournir les meilleures bases possibles en français qui demeure la langue dominante sur le marché du travail, tout en apprenant le luxembourgeois qui reste la langue d'intégration du pays. Comme presque tous les élèves des classes à régime linguistique spécifique, ils apprendront l'allemand à partir de la classe de 4e.

Dans les classes internationales francophones (qui sont supposées préparer les élèves à l'intégration du Programme du diplôme), les élèves apprennent d'office la langue luxembourgeoise, apprentissage dont ils pourront bénéficier jusqu'à la classe de 3e incluse. Il s'agit là d'une décision visant à permettre à nos élèves de s'intégrer dans la vie quotidienne au Grand-Duché de Luxembourg. L'accent est également mis sur un apprentissage intensif de la langue française qui n'est que rarement la langue maternelle des élèves et qu'ils devront très bien maîtriser, étant donné que nous offrirons le français comme langue A. Les élèves apprendront l'anglais à partir de la classe de 7e afin de les familiariser plus tôt avec cette autre langue généralement étrangère qui sera proposée en tant que langue B. Enfin, les élèves peuvent également opter pour l'apprentissage de la langue allemande - que nous proposerons aussi comme langue B dans le plan d'études du Programme du diplôme – et ce à partir de la classe de 7e, ce qui leur permettrait d'avoir des connaissances plus ou moins approfondies dans chacune des langues qui s'avèrent importantes au Luxembourg.

Il est à noter que cet enseignement dans des langues qui ne sont pas les langues maternelles de la plupart des élèves a également la particularité de solliciter un effort pour les enseignants, car la langue véhiculaire des différents cours n'est pas leur langue maternelle non plus. En effet, mis à part pour le cours d'anglais, de luxembourgeois et d'allemand, tous les cours sont dispensés en français. Créer une culture multilingue constitue donc un effort collectif fourni par chaque membre de notre communauté scolaire. Néanmoins, chaque enseignant du Grand-Duché de Luxembourg s'est soumis à divers tests de langues afin d'être admis dans le métier afin de garantir qu'il maîtrise les langues administratives du pays. Il va donc sans dire que les enseignants au Luxembourg sont conscients qu'ils sont tous – peu importe leur spécialité – également des enseignants de langue.

Il nous tient à cœur de fournir à tous nos élèves les meilleures chances possibles et cela vaut d'autant plus pour les primo-arrivants qui doivent fournir des efforts supplémentaires afin d'optimiser leurs perspectives d'avenir. C'est notamment pour ces élèves que le Programme du diplôme joue un rôle majeur, vu qu'il leur permet d'obtenir un diplôme reconnu (comme équivalent à un diplôme de l'enseignement secondaire classique) tant au niveau national qu'au niveau international.

Malheureusement, au vu de la diversité de notre communauté scolaire, nous ne pouvons pas proposer l'apprentissage de la langue maternelle de nos élèves mais nous mettons en place dans les cours et dans des activités périscolaires des occasions permettant à nos élèves de valoriser leurs origines et leurs cultures. Cette démarche correspond à nos yeux aux valeurs retenues dans le cadre de notre charte scolaire et permet aux élèves de les vivre au quotidien. D'ailleurs, nous mettons tout en œuvre pour que les parents de nos élèves comprennent bien notre offre scolaire et puissent participer activement au parcours scolaire de leurs enfants, même si certains - pour ce qui est des classes d'insertion francophones et des classes internationales francophones - ne maîtrisent ni les langues du pays, ni l'anglais, en ayant recours régulièrement à des médiateurs interculturels pour des réunions parentales. Nous tenons également à préciser que même si les parents de nos élèves ne savent que rarement les aider dans les langues figurant dans notre programme d'études – fait qui rend nos élèves encore bien plus autonomes -, nous les encourageons à continuer à transmettre à leurs enfants leur langue maternelle qui fait partie intégrante de leur identité en tant que facteur-clé du respect de leurs origines et de leur bagage culturel. Chaque langue supplémentaire maîtrisée constitue indéniablement un atout dans la vie quotidienne de tous nos élèves.

4. Mise en pratique des *Normes de mise en œuvre et applications*

En procédant de la sorte, le Lycée Technique d'Ettelbruck s'engage à se conformer aux normes de l'IB suivantes :

- Norme A. 4 : L'établissement développe et promeut la sensibilité internationale ainsi que toutes les qualités de la communauté d'apprentissage de l'IB dans l'ensemble de la communauté scolaire.
- Norme A. 6 : L'établissement promeut une communication ouverte reposant sur la compréhension et le respect.
- Norme A. 7 : L'établissement accorde une grande importance à l'apprentissage des langues, y compris la langue maternelle, la langue du pays où se situe l'établissement et d'autres langues.

- Norme B1. 5b : L'établissement a mis au point et applique une politique linguistique en accord avec les attentes de l'IB.
- Norme B2. 5 : Les environnements d'apprentissage physiques et en ligne, les installations, les ressources et le matériel spécialisé soutiennent la mise en œuvre du programme.
- Norme B2. 6a : La bibliothèque ou la médiathèque contient suffisamment de matériel approprié pour soutenir la mise en œuvre du Programme du diplôme.
- Norme B2. 8 : L'établissement soutient les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation ou d'apprentissage ainsi que leurs enseignants.
- Norme B2. 9 : L'établissement a mis en place des systèmes pour guider et conseiller les élèves tout au long du programme.
- Norme C1. 1 : Les exigences du programme sont considérées lors de la planification et de la réflexion coopératives.
- Norme C1. 8 : La planification et la réflexion coopératives tiennent compte du fait que le développement linguistique des élèves relève de la responsabilité de tous les enseignants.
- Norme C1. 9 : Les qualités du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB sont prises en compte lors de la planification et de la réflexion coopératives.
- Norme C2. 3 : Le programme établi tient compte des expériences d'apprentissage antérieurs des élèves.
- Norme C2. 10 : Le programme établi intègre les politiques élaborées par l'établissement pour soutenir le programme.
- Norme C3. 3 : L'enseignement et l'apprentissage tiennent compte des connaissances et des compétences déjà acquises par les élèves.
- Norme C3. 6 : L'enseignement et l'apprentissage s'intéressent aux éléments communs entre les êtres humains, à la diversité et aux perspectives multiples.
- Norme C3. 7 : L'enseignement et l'apprentissage tiennent compte de la diversité des besoins linguistiques des élèves, y compris des besoins de ceux qui étudient dans une langue différente de leur langue maternelle.

- Norme C3. 8 : L'enseignement et l'apprentissage démontrent que le développement linguistique des élèves relève de la responsabilité de tous les enseignants.
- Norme C4. 7 : L'établissement analyse les données de l'évaluation afin d'orienter l'enseignement et l'apprentissage.

5. Choix des langues dans le programme d'études :

- Langue A, langue et littérature, français, niveau supérieur et niveau moyen
- Langue B, acquisition de langues, anglais, niveau supérieur
- Langue B, acquisition de langues, allemand, niveau moyen

Notre programme d'études concernant les langues a pour but de former des apprenants qui maîtrisent très bien les langues primordiales du pays, tout en ayant de solides notions dans les autres langues. Ces choix nous permettent de veiller à la bonne intégration de nos élèves dans notre pays et de faire en sorte que leurs perspectives d'avenir, tant au niveau national qu'au niveau international, soient optimisées.

Pour ce qui est des compétences évaluées également au cours des années précédentes dans le cadre des cours de langues, la compréhension de l'oral et de l'écrit ainsi que l'expression orale et écrite font partie intégrante des programmes. Concernant les modalités d'enseignement, les différents domaines de compétences mentionnés ci-dessus sont développés dans les cours de langues, avant tout pour les langues B du groupe « acquisition de langues », étant donné que ceux-ci seront indispensables pour l'obtention du diplôme. Néanmoins, elles sont également présentes dans le cours de langue A. S'y ajoute que les enseignants de langues – ainsi que les autres – connaissent tous les méthodes d'enseignement d'une approche socio-constructiviste, qui est très présente dans la formation des enseignants au Grand-Duché de Luxembourg. Il va sans dire que les enseignants doivent préparer leurs élèves lors de leurs cours afin que ces derniers soient aptes à mener à bien les tâches figurant dans les diverses épreuves d'évaluation. Enfin, nous tenons à préciser que nos choix en termes de langues dans notre programme d'études tiennent compte du profil de la majorité de nos élèves, d'une part, et de la réalité linguistique du Luxembourg, d'autre part : à savoir que nous estimons

que l'apprentissage du français peut être envisagé à deux niveaux distincts (selon les forces et les aspirations de chaque élève), que celui de l'anglais doit être proposé au NS, étant donné que les élèves bénéficient de cours d'anglais depuis au moins quatre ans avant d'intégrer une classe de 2I-FR, et que proposer un cours d'allemand au NS serait inenvisageable pour la majorité de nos apprenants, vu qu'ils n'auront eu que deux ans de cours d'allemand avant la classe de 2I-FR.

6. Encadrement :

- Élaboration de cours permettant à chaque élève de mobiliser ses points forts et ses centres d'intérêt, tout en privilégiant une approche prônant la diversité de points de vue dans le but de développer l'esprit critique et la tolérance ;
- Multiplication des approches de l'enseignement afin de permettre le développement de compétences correspondant au profil de la communauté d'apprentissage de l'IB ;
- Évaluation formative ;
- Cours d'appui quotidiens dans les différentes langues enseignées ; mesures de remédiation proposées aux élèves ;
- Recours aux mesures d'inclusion et aux aménagements raisonnables au cas où un élève aurait des besoins spécifiques ;
- Favoriser la lecture en tant qu'outil important dans l'acquisition de connaissances langagières en investissant de manière continue dans des ressources supplémentaires pour notre CDI ;
- Suivi et orientation des élèves en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique et la Cellule d'orientation et d'intégration/la coordonnatrice.

7. Procédure de révision :

Cette politique linguistique sera publiée sur le site du Lycée Technique d'Ettelbruck (www.ltett.lu) afin d'informer les élèves et leurs parents / représentants légaux sur les contenus du programme d'études en termes d'apprentissage des langues.

Sa révision sera effectuée régulièrement par la direction pédagogique en tenant compte d'éventuels changements notamment au niveau des grilles horaires.

Dernière version : 13 octobre 2026

N.B. : Le Lycée Technique est conscient que les normes de 2020 s'appliqueront dès l'autorisation.

Sources :

- Organisation du Baccalauréat International (2012), *Directives à l'intention des établissements pour l'autoévaluation de leur politique linguistique*.
- Organisation du Baccalauréat International (2022), *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*.
- Organisation du Baccalauréat International (2008), *Directive d'élaboration d'une politique linguistique*.
- Organisation du Baccalauréat International (2008), *Apprendre dans une langue différente de sa langue maternelle dans le cadre des programmes de l'IB*.